

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-547

présenté par
M. Jolly

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	1 000 000 000
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	0	1 000 000 000
SOLDE	-1 000 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France traverse une crise économique, sociale et civilisationnelle d'une ampleur jamais vue dans son histoire. Notre pays, il y a encore quelques années parmi les plus puissants et les plus

développés du monde, se voit peu à peu reléguée au rang de puissance régionale, quand la qualité de vie des Français se dégrade toujours plus.

Devant la menace que ce déclin général constitue pour notre pays, il est anormal que la France finance avec l'argent de ces citoyens le développement de pays qui lui font parfois une concurrence économique directe.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1.000.000.000 euros pour l'action n°1 du programme Solidarité à l'égard des pays en développement.